

6 pages tomises le 03/02/23

118

ASSOCIATION SAUVEGARDE DES ONDULATIONS
MONTREUILLOISES

ENQUETE PUBLIQUE
BOUBERS LES HESMOND

18/1
A2

Tout d'abord, je tiens à rappeler tous les refus de permis de construire éolien de la part la préfecture du Pas de Calais autour de Boubers les Hesmond.

PC refusés :

Vallée de l'Embrienne : à Embry (dans l'étude d'impact il y a une éolienne presque au même endroit) Rimboval du côté Vallée de l'Embrienne,

Vallée de la Créquoise : à Lebiez, Royon, Torcy, et Créquy côté vallée de la Créquoise (carte AIRELE)

Vallée du Bras de Brosne : refus à Marant, Aix en Issart, Sempy par arrêtés préfectoraux du 29 Décembre 2011, confirmés par le Tribunal Administratif le 12 mai 2014 et puis par la Cour d'Appel le 16 Juin 2016. La ZDE sur la commune d'Humbert a également été refusée par Arrêté Préfectoral en date du 19 mars 2009.

A ce jour, les décisions du préfet ont toujours été cohérentes dans ce secteur.

Toutes ces communes comme Boubers les Hesmond font partie du territoire « des Ondulations Montreuilloises » c'est-à-dire toutes les vallées affluentes de Canche Nord, de la vallée de l'Huitrepin jusque la Vallée de la Planquette. Ces ondulations Montreuilloises sont caractérisées par une succession de vallées et de plateaux étroits qui font la beauté des paysages de ce secteur.

J'ai été propriétaire d'un gîte rural à Aix en Issart et les touristes me disaient à chaque fois qu'ils ne s'attendaient pas à voir une si belle région. J'avais signalé à l'époque à un client très écologiste qu'il y avait un projet éolien. Réponse de la personne « ne laissez pas s'installer des éoliennes dans une si belle région » Ces implantations d'éoliennes si elles étaient acceptées auraient un impact néfaste pour l'économie touristique. Nous sommes dans l'arrière pays de la Côte d'opale. Belle campagne et mer sont complémentaires et sont un atout pour le tourisme

Lorsqu'on consulte l'atlas des paysages pour le Montreuillois, ce secteur est considéré « comme l'un des fleurons de la région Nord-Pas de Calais »

Avifaune :

Je cite un extrait de l'arrêté préfectoral de refus en date du 29 Décembre 2011 pour la construction de 3 aérogénérateurs sur la commune de Sempy :

ii
 Considérant que le projet, en s'implantant en limite d'un secteur reconnu pour sa sensibilité et sa richesse écologique, recensé comme zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique " les vallées de la Créquoise et de la Planquette et leurs versants boisés ", constituerait une barrière physique qui contribuerait à éloigner l'avifaune de cette zone avec, en particulier, un impact notable sur l'avifaune migratrice ; ii

Cela constituerait une catastrophe à Boubers les Hesmond pour les oiseaux (l'Embrienne est un affluent de la Créquoise) si ce projet venait à aboutir.

Lors d'une réunion avec le promoteur à Boubers les Hesmond, ce dernier m'avait indiqué qu'il arrêterait les éoliennes lors du passage des oiseaux.

Vue des remparts de Montreuil sur Mer en direction de la Chartreuse :

Voici un extrait de l'avis de l'UDAP en date du 8 mars 2022 concernant le projet de Boubers les Hesmond :

« La Chartreuse de Neuville sous Montreuil, Notre Dame des Prés MH inscrit, sera en covisibilité avec le parc éolien depuis les remparts de Montreuil sur Mer..... »

Je rappelle que d'énormes travaux de restauration sont en cours à la Chartreuse. Lors d'un reportage passé au journal de 13 heures de TF1, il est précisé que c'est le deuxième chantier de France après Notre Dame de Paris.

Extrait de l'arrêté de refus du 29 décembre 2011 relatif à la construction de 3 aérogénérateurs sur la commune de Sempy

- ii
 Considérant que le projet engendrerait une covisibilité forte et créerait une confrontation brutale avec les éléments construits du patrimoine, dont en particulier, à une distance de 7,6 kilomètres les remparts de la citadelle de Montreuil, à une distance de 6 kilomètres la Chartreuse de Neuville-sous-Montreuil, à une distance de 4 kilomètres l'église de Brimeux et à une distance de 1,4 kilomètres l'église de Saint Denœux ii

Dans le projet sur Aix Sempy, les éoliennes mesuraient 125 m. Boubers Les Hesmond est certes à 11 kms de Montreuil (avis UDAP) mais les éoliennes mesurent 178 m ou 180 m sur l'étude d'impact.

Zone de respiration :

Boubers les Hesmond est située dans une zone de respiration (cf carte DREAL de 2019)

Dans l'avis de l'UDAP il est noté « Le site d'implantation du parc éolien est un espace de respiration important à l'échelle du paysage. Il doit être préservé sans mâts pour stopper l'encerclement d'éoliennes marquant les horizons offerts depuis les remparts de Montreuil et pour stopper la détérioration des fonds de scène des 80 Monuments Historiques présents sur ce territoire. La densification des parcs voisins de

Fruges au nord et du Ponthieu au sud sont à privilégier pour maintenir cette zone de respiration au sein d'une implantation massive de 54 parcs éoliens déjà construits. »

Plateau étroit :

Boubers les Hesmond est situé sur un plateau étroit. Ces éoliennes de 180 m sont hors d'échelle

Extrait de l'Atlas des Paysages du Nord-Pas de Calais « Les implantations de parcs éoliens, qui nécessitent de dialoguer avec des paysages très amples et très vastes, seraient malvenus sur les micro-plateaux du Montreuillois..... ».

Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

Le territoire de la commune de Boubers les Hesmond est au cœur de la ZNIEFF N° 31001285 « Les Vallées de la Créquoise et de la Planquette »

Ce que je constate c'est qu'à Boubers les Hesmond comme dans les communes voisines où un projet est en cours (Sempy, Humbert, St Denoeux) le maire est un agriculteur retraité et propriétaire terrien.

Le gouvernement vient de faire voter une loi pour faire accélérer le développement éolien. Est-ce que pour cela qu'il faille sacrifier, industrialiser une zone comme les « Ondulations Montreuilloises » dont fait partie Boubers les Hesmond reconnues pour la beauté de ses paysages, sacrifier l'écologie, la faune, la flore, le patrimoine architectural et le tourisme ?

Le 3 février 2023

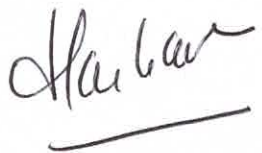
Brigitte PRIEZ
Association pour la Sauvegarde
Des Ondulations Montreuilloises

Didier Santone



Isabelle Roux

Florence Nanbaer



Association pour la
Sauvegarde des
Ondulations Montreuilloises

LES TOURBIÈRES

La vallée de la Canche est marquée par la présence de milieux tourbeux relictuels. Probablement très étendus à l'époque, il ne subsiste que quelques fragments à l'Est de

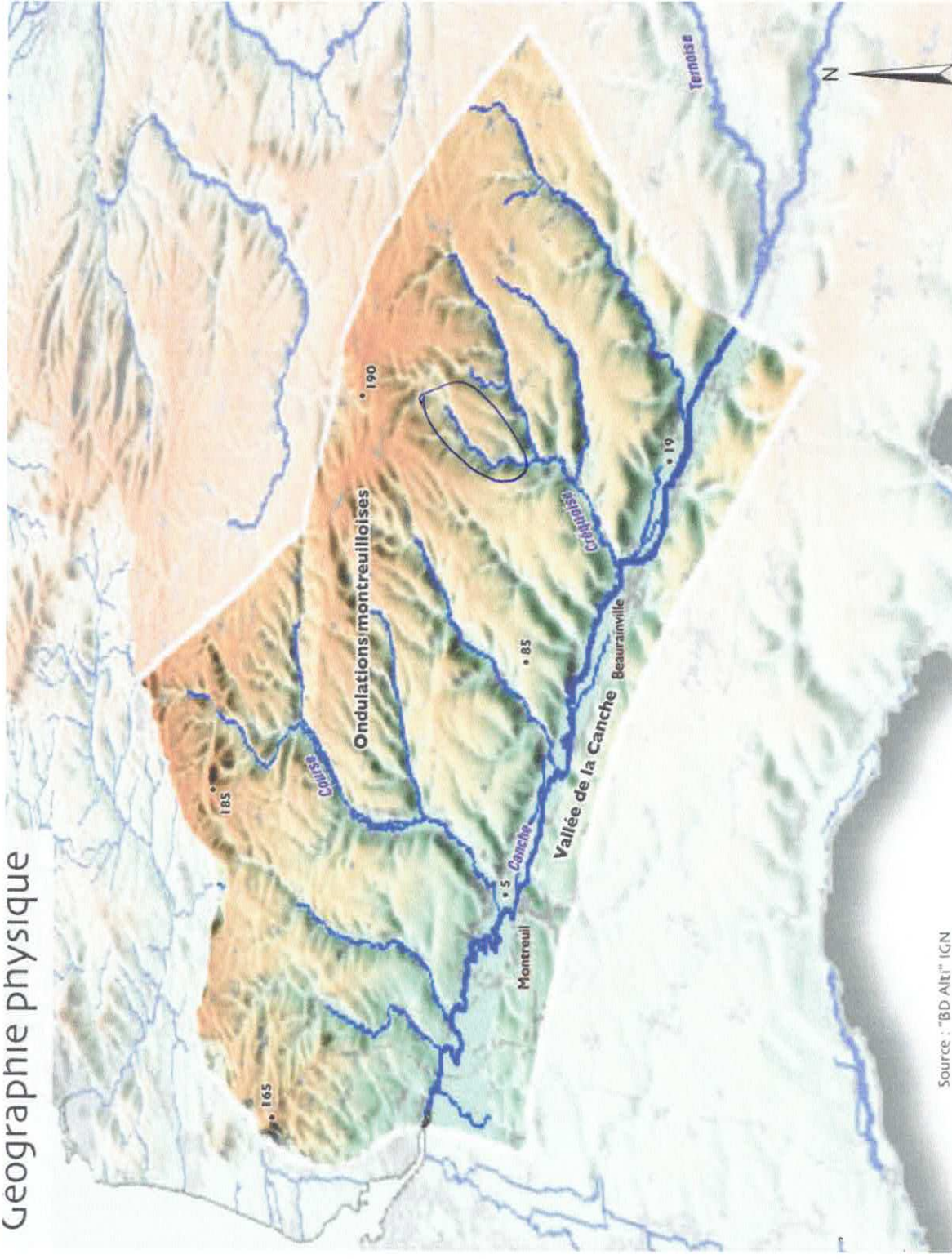
Montreuil-sur-Mer : marais de la Calotterie, d'Attin et de la Madelaine-sous-Montreuil, marais de la Bassée à Beaurainville et Brimeux...

Il s'agit de tourbières de vallées créées par accumulation de matière végétale ayant contribué localement à l'asphyxie du sol puis au blocage de la minéralisation.

La tourbe a été un excellent combustible. Autrefois menacée par la surexploitation, des risques d'une autre nature pèsent actuellement sur les milieux tourbeux : déprise agricole, plantation de peupliers et drainage, extension de l'urbanisation et des campings, création artificielle d'étangs, ...

DÉTAILS DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

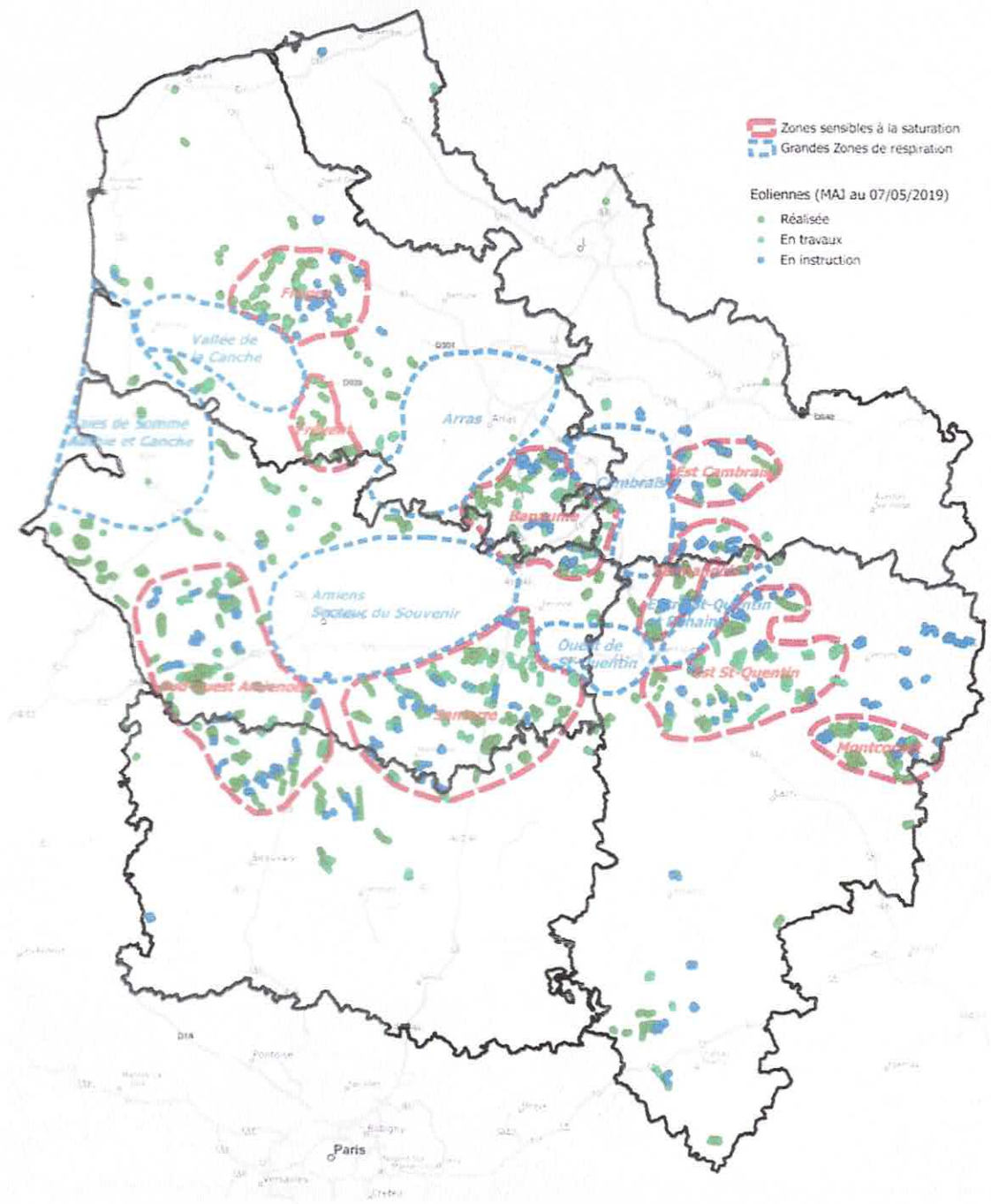
Géographie physique



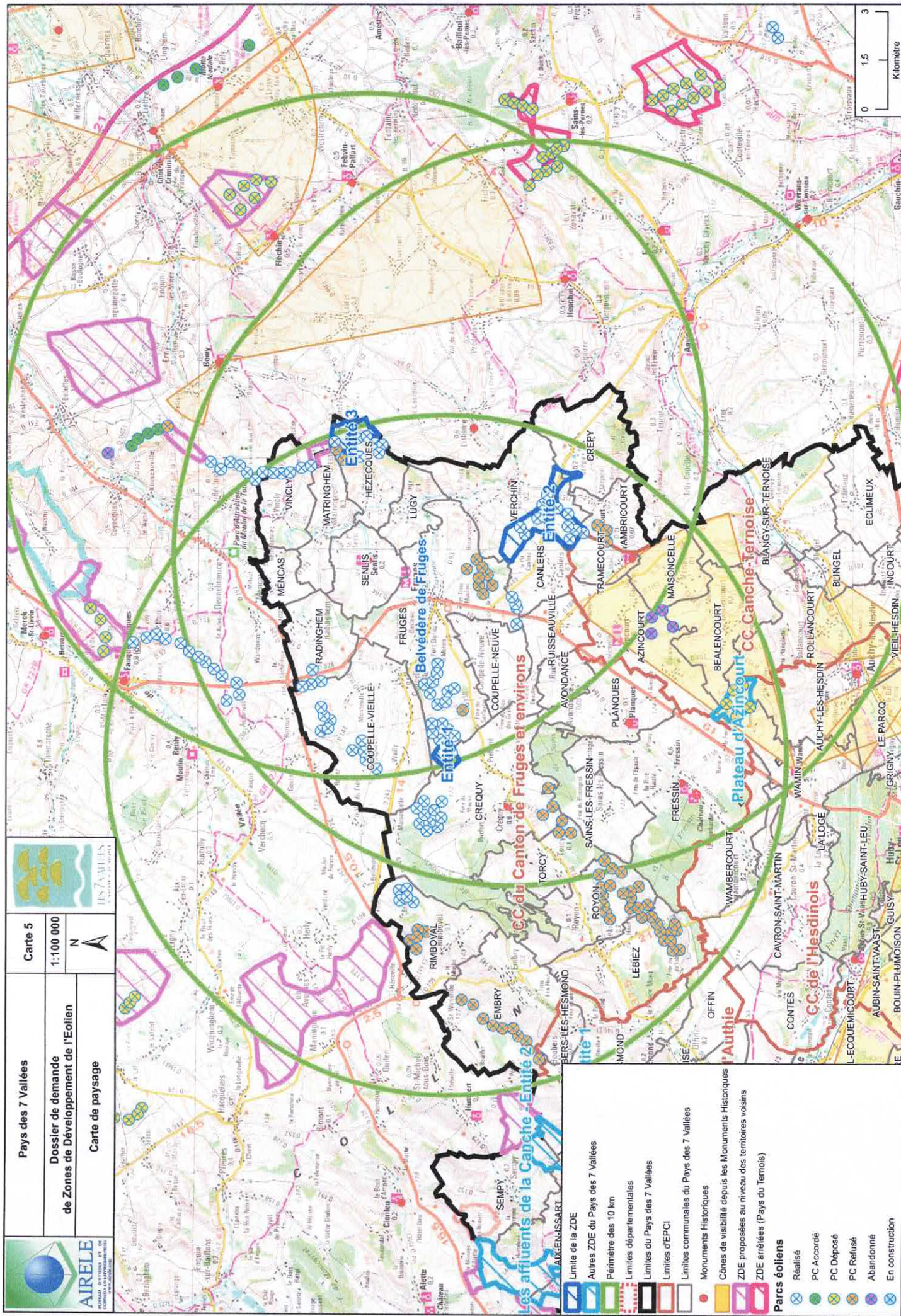
Source : "BD Alti" IGN

Entre ces secteurs on trouve aussi des zones sur lesquelles des projets éoliens ont été autorisés, mais généralement avec une densité moindre. Ce qui ne veut pas dire qu'il est possible de continuer à développer l'éolien sur ces zones sans étudier le risque de saturation et d'encercllement.

Dans un second temps, considérant le principe de l'appréciation au cas par cas et *in concreto* identifié précédemment, chaque secteur sera étudié pour identifier les caractéristiques du paysage à une échelle plus locale. Les compositions et articulations entre les parcs éoliens sera notamment étudiée.



Carte n°02 : Grandes zones sensibles à la saturation et grandes zones de respiration à l'échelle de la région (les zones non entourées correspondent à des secteurs où le développement éolien est soit complètement absent soit présent ponctuellement et où le risque de saturation n'est pas encore préoccupant)



AIRELE
 COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
 www.airele.fr

Pays des 7 Vallées

Carte 5
 1:100 000

Dossier de demande de Zones de Développement de l'Eolien

Carte de paysage

Logo of the Pays des 7 Vallées

Les affluents de la Canche - Entité 2

Beuverie de Fruges - Entité 3

CC du Canton de Fruges et environs

Plateau d'Azincourt - CC Canche-Ternoise

CC de l'Hesdinois

l'Authie

Parcs éoliens

- Réalisé
- PC Accordé
- PC Déposé
- PC Refusé
- Abandonné
- En construction

Limites de la ZDE

- Autres ZDE du Pays des 7 Vallées
- Périmètre des 10 km
- Limites départementales
- Limites du Pays des 7 Vallées
- Limites d'EPCI
- Limites communales du Pays des 7 Vallées

Monuments Historiques

- Cônes de visibilité depuis les Monuments Historiques
- ZDE proposées au niveau des territoires voisins
- ZDE arrêtées (Pays du Ternois)